

Délibération n°40

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
56

Nombre de votants :
55
(M Jean-Christophe GIGAULT ne prend
pas part au vote)

Date de convocation :
27 juin 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
11 juillet 2018

Objet :
**Syndicat Intercommunal d'Aide à
Domicile Riom Limagne : aide
financière exceptionnelle**

L'AN deux mille dix-huit, le 3 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 27 juin 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme Martine BESSON, a donné pouvoir à M Alain PAULET
- Mme Nadine BOUTONNET, a donné pouvoir à M Gérard DUBOIS
- Mme Marie CACERES, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Pierrette CHIESA, a donné pouvoir à M André CHANUDET
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Lionel CHAUVIN
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à M François CHEVILLE
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD
- M Jacques VIGNERON, a donné pouvoir à M Jean-Paul AYRAL
- Mme Catherine VILLER-MICHON, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR

Absents :

- Mme José DUBREUIL
- M Jacques LAMY
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Régine PERRETON
- M Vincent RAYMOND

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M Daniel GRENET

Rapport n°40 – Syndicat Intercommunal d’Aide à Domicile Riom Limagne : aide financière exceptionnelle

Vu l’arrêté préfectoral n°17-02555 du 22 décembre 2017 portant création de la communauté d’agglomération par transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans,

Vu l’arrêté préfectoral n°18-00444 du 30 avril 2018 autorisant l’adhésion de la communauté d’agglomération Riom Limagne et Volcans au Syndicat Intercommunal d’Aide à Domicile Riom Limagne,

Considérant que le SIAD Riom Limagne assure depuis de nombreuses années des services de soins, d’aide à domicile et de portage de repas auprès des habitants de 26 communes et de 4 communes sous convention pour les soins uniquement,

Considérant que le Comité syndical du SIAD Riom Limagne du 19 juin 2018 a délibéré pour solliciter une avance de 150 000 € afin de pouvoir faire face à ses dépenses de fonctionnement ordinaires,

Considérant qu’il convient de réduire les délais de versement, sans attendre les délibérations de l’ensemble des communes adhérentes aux SIAD,

Considérant que cette aide d’urgence sera considérée comme une avance remboursable que Riom Limagne et Volcans récupèrera à la clôture des comptes du syndicat avant dissolution.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à la majorité avec 1 abstention (M Jean-Christophe GIGAULT ne prend pas part au vote) :

- **approuve l’attribution d’une aide exceptionnelle, à titre d’avance, de 150 000 € au SIAD Riom Limagne et d’autoriser le Président à signer la convention permettant son versement,**
- **approuve les modifications budgétaires nécessaires.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 4 juillet 2018**

Le Président

Frédéric BONNICHON

